

DELIBERATION N° 89/06-09 - DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE PRIMAIRE PIERRE LOTI

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, informe l'Assemblée de l'opportunité de réaliser en 1990 des travaux de remplacement de revêtement de sol et de réfection de peintures intérieures de l'école primaire Pierre Loti. En effet, le revêtement de sol existant présente un danger pour les élèves du fait du décollement de certaines dalles.

L'inscription des crédits sera faite au budget primitif 1990 selon un devis établi pour cette opération et qui s'élève à 363 000 F H.T., soit 430 518 F T.T.C. Ces travaux pouvant être subventionnés à hauteur de 60 % de leur montant au titre des travaux d'aménagement et de grosses réparations par le Conseil Général, un financement de 217 800 F pourrait être obtenu.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de solliciter une subvention pour ces travaux auprès du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle,
- de prévoir au budget l'inscription, en dépenses et en recettes, des crédits nécessaires à cette réalisation en 1990 (dépenses : 430 518 F - recettes : 217 800 F)